

UN BUREAU BIEN ÉCLAIRÉ

INTÉRÊTS

- > Avoir un éclairage **suffisant et adapté** à l'activité. L'éclairage minimal recommandé par la réglementation est de 250 lux lors d'un travail sur écran
- > **Limiter** la fatigue visuelle au poste de travail

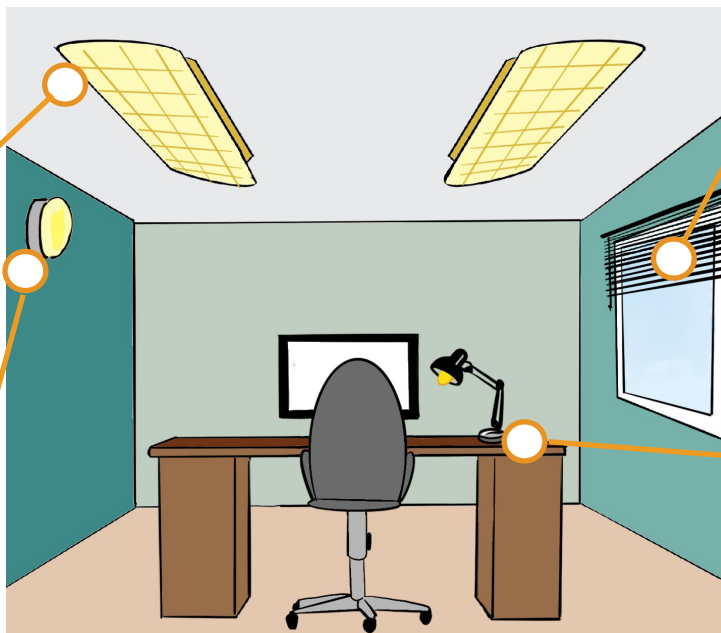
POINTS CLÉS

Éclairage artificiel général

Tube Fluo compact basse luminance de type lumière du jour :

- > IRC > 80
- > T° entre 3500 et 4500°K
- > Muni de grilles de défilement ou réflecteur dans le cas d'un éclairage direct ou semi-direct

Ou éclairage indirect limitant les risques d'éblouissement



Éclairage naturel

Store à lamelles horizontales orientables pour faciliter la gestion du flux lumineux

Éclairage artificiel individuel

Lampe d'appoint basse luminance

- > 10 à 20 W
- > Réflecteur afin de limiter les éblouissements
- > Bras articulé pour faciliter l'orientation du flux lumineux

NOS RECOMMANDATIONS

Éclairage artificiel général

- > Les luminaires en éclairage direct sont placés entre les postes de travail, pour éviter les reflets et éblouissements
- > Éviter les sources lumineuses visibles dans un angle de 30° au-dessus du regard
- > Prévoir une gestion localisée des luminaires en bureau collectif et/ou en open-space.

Éclairage artificiel individuel

- > Donne une possibilité supplémentaire de gérer l'éclairage de son poste de travail
- > À privilégier lors d'un travail à partir de documents papier
- > Positionner la lampe à l'opposé de notre côté dominant (ex : à gauche si on est droitier) pour éviter les zones d'ombre lors de l'écriture

Éclairage naturel

- > Positionner son écran perpendiculairement aux fenêtres, afin de limiter les reflets et les effets de contre-jour
- > Attention à ne pas éloigner les postes de plus de 6 mètres des fenêtres, afin de garantir un accès à la lumière du jour.

EN SAVOIR PLUS

- > www.inrs.fr : ED 85 - NF EN X35-102 : Conception ergonomique des espaces de travail en bureaux
- > d'autres fiches conseils sur www.ipal.fr, rubrique « Documentation »